



Ambassade de France en Italie

VADE-MECUM DES ETUDIANTS ERASMUS FRANÇAIS EN ITALIE

Conception Isabel Violante, coordination et rédaction Maria Balzano.

Nous remercions Bénédicte Bourget, Eléonore Para, Thomas Vitiello, Pascale Zaffina, Marie Zago, Ludovic Scarrone et tous les étudiants Erasmus qui ont répondu à nos sollicitations...

Sommaire Vademecum Erasmus

Introduction

1. Le dossier de candidature Erasmus
 - a. Constitution du dossier Erasmus
 - b. Constitution du dossier de candidature
2. Les démarches administratives à effectuer avant le départ
 - a. Documents d'identité
 - b. Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)
 - c. Inscription consulaire
 - d. Documents à emporter
 - e. Titre de séjour
3. A la recherche d'un logement
 - a. L'association ESN : Erasmus Student Network
 - b. Pour trouver un logement en Italie
 - c. Quelques conseils ville par ville
 - d. Décrypter les petites annonces
4. Comment se rendre en Italie ?
5. Bourses d'études – Coût du séjour
 - a. Bourses d'études
 - b. Coût du séjour
6. Vie pratique
 - a. Vie universitaire et cours
 - b. Les différences entre les systèmes d'enseignement français et italien
 - c. Comprendre l'organisation d'une université italienne
 - d. Comment se déplacer ?
 - e. Bien se nourrir : le resto U
 - f. « Le codice fiscale »
 - g. Le système de santé
 - h. L'accès aux bibliothèques universitaires et à Internet
 - i. Compte bancaire en Italie
7. Loisirs
 - a. Réductions – Bons Plans
 - b. Bonnes adresses
8. Le retour en France
 - a. Démarches à suivre avant de partir
 - b. Démarches à suivre à votre retour en France
9. Expériences personnelles – Témoignages
10. Carnet d'adresses

Introduction

Qui n'a pas rêvé de partir à l'étranger pour étudier ? Depuis 20 ans, le programme d'échange inter-universitaire de l'Union Européenne permet aux étudiants de réaliser ce rêve, pour un semestre ou un an.

Le programme Erasmus, désormais dans le cadre du programme Long Life Learning, est un programme européen d'échange inter-universitaire. Il permet aux étudiants de 3^{ème} et 4^{ème} année de passer de 6 à 9 mois dans une université, un établissement supérieur ou un établissement de formation artistique et musicale d'un autre pays de l'Union Européenne. Depuis 1987, plus d'un million et demi d'étudiants européens dont 240 000 français¹ ont participé au programme Erasmus et vous serez le prochain.

A la suite du film *L'Auberge espagnole* de Cédric Klapisch, l'engouement pour Erasmus n'a fait que s'accroître et en 2005-2006, 22 501 étudiants français ont participé à ce programme.

Tous les anciens Erasmus vous le diront, leur séjour à l'étranger a été l'un des meilleurs moments de leur vie.

Sur le plan personnel cette expérience vous change la vie. On est immergé dans un contexte pluriculturel grâce auquel on rencontre des personnes des quatre coins de l'Europe. On apprend une autre langue étrangère, jusqu'à devenir bilingue, et on découvre chaque jour une culture différente. Mais surtout on devient adulte : on gagne de l'autonomie, de l'assurance, on apprend à gérer un budget et à s'assumer.

Sur le plan universitaire, on s'adapte à un autre système éducatif, on compare les méthodes d'enseignements, les points de vue et on s'enrichit chaque jour.

Sur le plan professionnel, à l'heure de la mobilité, une expérience universitaire à l'étranger constitue l'atout indispensable de tout C.V.

Vous venez d'être sélectionné ou vous êtes sur le point de boucler vos valises pour l'Italie ? Ce vademecum est fait pour vous. Vous y trouverez quelques conseils essentiels pour réussir votre séjour en Italie. Prêts pour l'aventure ?

¹ Source « Statistiques 2005-2006 Mobilité étudiante Education et culture Education et formation tout au long de la vie Erasmus » publiée par l' Agence Europe-Education-Formation France - 25 quai des Chartrons - 33080 BORDEAUX cedex - www.europe-education-formation.fr

1. Le dossier de candidature Erasmus

a. Constitution du dossier de candidature

Pour participer au programme d'échanges Erasmus vous devez vous adresser au bureau des relations internationales de votre université et consulter régulièrement les panneaux d'affichage de votre UFR.

En général dès le mois de janvier les UFR organisent une réunion d'information, qui annoncent les postes et remettent les dossiers de candidature.

Les dossiers de candidature sont à déposer auprès du responsable Erasmus de l'UFR **avant la mi février.**

Les étudiants sélectionnés au programme Erasmus sont contactés dès la **mi mars.**

b. Constitution du dossier Erasmus

Une fois sélectionné pour le programme d'échange il faut constituer le dossier Erasmus. Celui-ci est composé d'un certain nombre de documents à déposer à divers moments de votre mobilité.

A partir de mai, l'université d'origine envoie par courrier au futur étudiant Erasmus un dossier contenant :

- le contrat étudiant Erasmus (en 3 exemplaires) à déposer au bureau des relations internationales début juin
- le contrat d'études, à compléter à son arrivée dans l'université d'accueil. Celui-ci détaillera l'ensemble des cours suivis sur place
- l'attestation d'inscription, à retourner au bureau des relations internationales au début de votre séjour
- la demande de bourses. S'informer auprès du service « Aides financières » du bureau des relations internationales. La demande de bourse concerne des bourses complémentaires à la bourse de mobilité Erasmus accordée par la Commission européenne à tous les étudiants Erasmus. Ces bourses complémentaires, attribuées sur critères sociaux, peuvent être accordées par la région, la ville (comme celle de la Ville de Paris), ou bien être l'aide à la mobilité du Ministère (accordée uniquement aux boursiers nationaux)
- le rapport d'activité Erasmus, questionnaire destiné à améliorer le programme Erasmus
- le certificat de fin de séjour
- la fiche de renseignements complémentaires concernant l'hébergement

Tous ces documents sont à renvoyer soit au coordinateur administratif (le responsable des étudiants Erasmus partants du bureau des relations internationales de votre université d'origine) soit au coordinateur pédagogique (votre professeur tuteur), à des échéances précises. Attention à bien respecter les dates d'échéance.

A partir de juin, l'université d'accueil envoie au futur étudiant Erasmus « *the incoming student application form* » - qui est à la fois un contrat étudiant Erasmus et un contrat d'études – ce formulaire doit être renvoyé à l'université d'accueil, en respectant les échéances, complété et visé par l'université d'origine.

2. Les démarches administratives à effectuer avant le départ

a. Documents d'identité

Avoir un document d'identité en cours de validité sinon suivre les démarches auprès de sa municipalité pour en obtenir un nouveau.

b. Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)

S'adresser auprès de sa caisse d'assurance maladie pour obtenir la carte européenne d'assurance maladie ou le formulaire E111.

Cette démarche peut être faite à partir d'internet en se connectant sur les sites des caisses d'assurance maladie et en remplissant une demande d'obtention de formulaire.

Pour les étudiants partant pour une année scolaire complète, la démarche doit être faite de nouveau en décembre ou janvier pour obtenir la nouvelle carte d'assurance maladie.

LMDE : <http://www.lmde.com/lmde/default.asp>

SMEREP : http://www.smerep.fr/html-fr/frameset_principal/s%E9cu.htm

MEP : www.mep.fr

MGEL : www.mgel.fr

SMEBA : www.smeba.fr

SMECO : www.smeco.fr

SMENO : www.smeno.com

SMEREB : www.smereb.fr

SMERRA : www.smerra.fr

VITTAVI : www.vittavi.net

c. Inscription consulaire

Les Consuls de France ont la charge d'assurer la protection et la défense des Français à l'étranger et proposent également des services de Mairie ou de préfecture.

Cette démarche n'est pas obligatoire, mais volontaire, gratuite et recommandée si vous restez plus d'un semestre en Italie. L'inscription sur le registre des Français établis à l'étranger peut s'avérer utile pour :

- voter lors d'élections,
- obtenir un renouvellement de la carte d'identité ou du passeport,
- refaire des documents en cas de perte ou de vol,
- dans le cas de la mise en place d'un plan de sécurité dans le pays.

Pour obtenir la carte consulaire et s'inscrire sur le registre des Français établis à l'étranger, il faut se présenter au poste consulaire muni :

- d'une pièce d'identité
- de 2 photos d'identité, de face, tête nue, de format 35 x 45 mm, récentes,
- de la copie de la carte d'identité française et/ou passeport en cours de validité,
- la copie intégrale de l'acte de naissance à demander à la mairie de naissance en France,
- d'un justificatif de résidence dans la circonscription consulaire, carte Erasmus délivrée par l'université d'accueil.

Pour plus de renseignements sur la procédure d'inscription vous pouvez consulter :

- <http://www.ambafrance-it.org/> : liste des ambassades et des postes consulaires français en Italie,
- http://www.ambafrance-it.org/article.php3?id_article=463 : modalités d'inscriptions sur la liste des Français établis à l'étranger,
- <http://www.mfe.org> : site de la Maison des Français de l'étranger,

- http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/italie_213/index.html : fiche pratique sur l'Italie, conseils aux voyageurs,
- <http://www.expatries.diplomatie.fr/default.aspx?SID=8992> : Portail pays Italie du site www.mfe.org - > informations sur le pays, vie pratique,
- Forum du site <http://www.mfe.org/forums/> : donne des réponses à toutes les questions que l'on peut se poser avant son départ. N'hésitez pas à vous inscrire sur le site de la Maison des Français.

d. Documents à emporter

- Un document d'identité en cours de validité – passeport ou carte d'identité – et sa photocopie à cause des pickpockets.
- Carte européenne d'assurance maladie et carnet de santé. Si vous êtes sous traitement pensez à emporter vous ordonnances et la notice de vos médicaments.
- La copie intégrale de votre acte de naissance pour pouvoir vous inscrire sur le Registre des Français établis à l'étranger ou pour renouveler vous carte d'identité nationale en cas de perte ou de vol.
- Photocopies de vos attestations d'assurances de responsabilité civile et de rapatriement. Pensez aussi à prendre le numéro de l'assistance téléphonique.
- Les originaux de vos documents Erasmus : contrat étudiant, contrat d'études, attestation d'inscription, attestation de fin de séjour, le rapport d'activité Erasmus et la fiche de renseignements complémentaires. Avant chaque envoi à votre université pensez à faire des photocopies.
- Les photocopies de vos diplômes, de vos relevés de notes des années universitaires précédentes. Cela peut toujours vous être utile, si vous devez constituer des dossiers de candidature pour l'année suivante par exemple.
- Les photocopies de vos attestations de stages. Cela peut vous être utile notamment si vous prolongez votre séjour Erasmus par un stage à l'étranger.
- Des photos d'identité.
- Les adresses électroniques de vos contacts dans votre université d'origine : coordinateur pédagogique, coordinateur administratif, maître de stage, correcteur de mémoire.
- Les adresses postales de votre université : coordinateur pédagogique, coordinateur administratif, votre UFR, le service des bourses, le service des stages, ecc....
- L'adresse postale de votre caisse de sécurité sociale.

e. Titre de séjour

Nous vous conseillons de vous adresser au Consulat italien en France ou à votre université pour connaître les démarches à suivre pour obtenir un titre de séjour.

Lien Internet du Consulat italien en France :
http://www.consparigi.esteri.it/Consolato_Parigi/

3. A la recherche d'un logement

Une fois toutes ces démarches accomplies, il ne reste plus qu'à trouver un logement.

La recherche du logement est la chose la plus importante, ce sera plus que votre pied-à-terre, votre chez vous, c'est pourquoi il faut le choisir avec soin.

Les grandes villes italiennes ne disposent pas de cité universitaire, il faut donc trouver son logement par soi-même :

- en répondant aux petites annonces sur internet ou dans la presse spécialisée,
- une fois sur place, en répondant aux petites annonces accrochées sur les murs, les panneaux d'affichage de votre université, les fameuses « BACHECHE »,
- ou par le bouche-à-oreille

La solution choisie par les Erasmus reste majoritairement la colocation avec d'autres étudiants italiens ou européens, ou la location d'une chambre chez un particulier.

Du point de vue culturel et linguistique il est vraiment conseiller de vivre avec des Italiens. Ils vous seront d'une aide précieuse pour vous donner les bonnes adresses de votre ville d'accueil et vous permettront d'améliorer votre connaissance de la langue italienne. La cohabitation avec des Italiens vous permettra un échange inter-culturel quotidien très enrichissant.

Dans le cas de la colocation, il existe plusieurs choix de chambre : « *le camere singole* » - les chambres individuelles – ou « *il posto letto in una camera doppia* », cela veut dire que vous partager votre chambre avec quelqu'un d'autre.

Il faut préciser que le plus souvent les propriétaires louent sans contrat de location. Cette solution est illégale mais très répandue.

En Italie, la sous-location (*subaffitto*) est également très répandue. En général la sous-location est interdite par les contrats de location, et n'est autorisée qu'avec l'accord écrit du propriétaire.

Nous ne saurions que trop vous recommander de toujours exiger un contrat de location ou de sous-location en règle et de bien le lire avant de le signer.

Si vous n'avez pas trouvé votre logement avant votre arrivée dans votre ville d'accueil pensez à vous loger dans les auberges de jeunesse, beaucoup plus économiques que les hôtels, le temps de trouver votre logement.

Pour Rome, voir sur le site http://www.ambafrance-it.org/article.php3?id_article=400

a. L'association ESN : Erasmus Student Network

www.esn.it : L'association ESN (Erasmus Student Network) dispose de siège dans plusieurs villes italiennes Bologne, Gênes, Messine, Milan, Padoue, Palerme, Parme, Pise, Rome, Rimini, Siennes, Trente, Vérone pour n'en citer que quelques unes.

Cette association donne des renseignements pratiques pour trouver un logement, propose les liens vers des sites de location, informe sur les démarches à suivre dès son arrivée dans l'université d'accueil.

Elle dispose également d'une base de données des logements utilisés par les anciens Erasmus.

ESN Bologne, Università degli Studi di Bologna: <http://www.esnbologna.org>

ESN Gênes, Università degli studi di Genova : <http://www.esngenova.it>

ESN Naples, Università degli Studi di Napoli Parthenope : <http://esnnapoli.iitalia.com>

ESN Palerme, Università degli studi di Palermo : <http://www.esnpalermo.it>

ESN Rome, Università degli studi di Roma "La Sapienza" : <http://www.esn-roma.it/>

ESN Turin, Università degli studi di Torino : <http://www.erasmustorino.com>

ESN Vérone, Università degli studi di Verona : <http://www.aseverona.it>

b. Pour trouver un logement en Italie

De nombreux sites internet commerciaux vous permettent d'accéder à des petites annonces, plus ou moins récentes, et d'opérer une première sélection des logements avant même de vous rendre en Italie. Taper les mots clés « *annunci, affitto, casa* » associés à votre ville de destination dans un moteur de recherche et armez-vous de patience : la recherche d'un logement est une des étapes de votre départ, indispensable mais souvent longue et fastidieuse.

c. Quelques conseils ville par ville

• Rome

Une fois sur place, n'hésitez pas à répondre aux petites annonces que vous trouverez sur les panneaux d'affichage de l'université ou accrochées aux murs du quartier universitaire. C'est en effet ainsi que plus de la moitié des étudiants Erasmus trouvent un logement.

Vous pouvez également vous adresser à l'association [ESN de Rome](#) qui dispose d'une base de données d'appartements déjà utilisés par d'anciens Erasmus.

Quartiers conseillés :

- **Rome, Université Roma Tre** : quartiers Garbatella, Stazione Ostiense, Piramide, San Giovanni, San Paolo, Testaccio, Trastevere.
- **Rome, Université La Sapienza** : quartiers Africano, Piazza Bologna, Policlinico, San Lorenzo, Staz. Tiburtina, Termini, Verano, Villa Torlonia et Tiburtina (mais pas plus loin que Rebibbia sur la ligne B du métro)

• Gênes

Adressez-vous :

- à l'association [ESN de Gênes](#), surtout si vous arrivez en septembre-octobre à Gênes
- à l'association [COPAT](#) qui propose un service gratuit de recherches de logement en fonction des critères des étudiants. L'association dispose d'une liste de propriétaires et vous met en contact avec eux
- Souvent la demande est plus grande que l'offre donc pensez à répondre aux petites annonces des panneaux d'affichage de votre université.

Quartier conseillé :

Università degli studi di Genova : Dans la rue des universités : Via Balbi, le quartier S.Fruttuoso, le centre-ville et près du port.

• Vérone

Vous pouvez consulter le site <http://www.alloggiostudenti.sos.vr.it/> spécialisé dans la recherche de logements pour les étudiants.

• Catane

Vous pouvez consulter le site <http://www.ersu.unict.it/> sur lequel vous pourrez trouver de nombreuses annonces de logements.

• Venise

Vous pouvez consulter le site <http://www.esuvenezia.it/>, qui est celui de l'ESU- Azienda Regionale per il Diritto allo Studio Universitario di Venezia. Explorez-le assez tôt avant votre départ car les premiers arrivés sont les premiers servis.

L'ESU propose depuis septembre 2006 un service supplémentaire - « ESU cerca casa » -en collaboration avec des propriétaires d'appartements à louer pour les étudiants. Ce service aide les personnes qui ne bénéficient pas du logement ESU à trouver une alternative. Pour en bénéficier, la demande est à effectuer au bureau de l'ESU, au premier étage du palais Badoer dans le quartier de San Polo (au numéro 2480).

Sinon consultez les petites annonces affichées sur les murs du quartier universitaire et en particulier :

- au Palazzo dei Pompieri dans le quartier de Dorsoduro
- et près du palais Cà Foscari.

Quartiers conseillés :

- les quartiers Nord-ouest de Venise : Case Nuove et l'île Giudecca desservie 24h/24h par les « vaporetti ». On peut y trouver des petites affaires,
- le quartier Dorsoduro proche des universités et des bibliothèques de la ville,
- éviter de vivre dans les quartiers touristiques et en particulier à S. Marco.

• **Aoste**

Università della Valle d'Aosta : le centre-ville se situe à 5 minutes à pied de l'université

• **Cagliari**

Cagliari est une petite ville, les étudiants conseillent donc de vivre dans le centre-ville (ex : Piazza Repubblica).

• **Milan**

- Le bureau des Relations Internationales de l'Université Catholique du Sacro Cuore de Milan met à la disposition des étudiants des petites annonces proposant des logements.
- La ville de Milan dispose de résidences universitaires, si vous avez de la chance vous pourrez peut-être y avoir une chambre, pour cela adresser vous à votre université d'accueil lors de votre inscription.
- Vous pouvez également vous adresser à l'ESN Milan et l'ESEG – « Erasmus and Exchange students association » - (<http://www.eseg.it/index.html>), qui met à disposition des étudiants Erasmus des petites annonces de locations.

Quartiers conseillés :

A Milan, les anciens Erasmus conseillent de vivre dans :

- le centre de Milan : San'Ambrogio, XXIV Maggio, Com, San agostino, Piazza delle colonne, rappellent que les logements y sont coûteux,
- le quartier universitaire : Città Studi
- le quartier Loreto situé dans le centre mais pas dans le centre historique donc les loyers restent abordables,
- Porta Ticinese

d. Décrypter les petites annonces

« Camera singola » : chambre individuelle

« camera doppia » : c'est une chambre que vous partagez souvent à 2

« posto letto » : c'est une place dans une chambre double voire triple...

« 300 euro/cad » : 300 euro par personne

4. Comment se rendre en Italie ?

Vous pouvez voyager avec les compagnies aériennes nationales mais pour les petits budgets, pensez aux compagnies « low cost ».

Vous pourrez vous rendre en Italie très facilement, à moindre coût et avec un bon rapport qualité/prix.

Pour bénéficier de prix vraiment avantageux il est conseillé de réserver son billet d'avion deux mois à l'avance mais attention à la limitation de poids des bagages : en fonction des compagnies aériennes vous aurez le droit à 15 ou 20 kg par personne.

Pour ne pas avoir de problème avec le poids de vos bagages, vous pouvez prendre le train. Le voyage sera plus long mais vous pourrez emmener tout ce dont vous avez besoin pour un an de mobilité.

Sinon, pensez à vous faire livrer des colis.

5. Bourses d'études - coût du séjour

Le départ en Erasmus se prépare un an à l'avance, profitez de cette année pour mettre de l'argent de côté.

a. Bourses d'études :

En étant Erasmus, vous bénéficiez automatiquement de **la bourse à la mobilité « Erasmus »** de la Commission Européenne mais celle-ci est insuffisante pour couvrir tous les frais (elle s'élevait à 110 euros par mois au titre de l'année 2006/2007) et est envoyée en milieu de séjour pour des contrats de 10 mois, ou en fin de séjour pour des contrats d'un semestre.

Pour financer votre séjour vous pouvez bénéficier de **bourses complémentaires** accordées sur critères sociaux :

- La bourse du CROUS. Si vous êtes boursiers sur critères sociaux n'oubliez pas de faire votre demande de bourse avant le mois d'avril de l'année précédant votre départ. Même en Erasmus vous y avez le droit car vous êtes toujours étudiant de votre université d'origine,
- les bourses régionales,
- la bourse de la Ville de Paris, pour les étudiants des universités parisiennes,
- l'aide à la mobilité du Ministère des Affaires Etrangères,
- la bourse de l'association « Italie1 » : www.italie1.com/appel-d-offres-4804.html

b. Le coût du séjour

A titre indicatif, une chambre à Rome peut coûter entre 300 et 500 euros par mois, à Gênes entre 200 et 300 euros par mois.

Un budget « livres et photocopies » est aussi à prévoir car dans le système italien le programme d'enseignement se base sur des manuels qu'il faut acheter.

Sans compter qu'il faut aussi se nourrir, étudier, sortir, s'amuser...

6. Vie pratique

Vous voilà enfin arrivés dans votre ville d'accueil. Vous avez trouvé votre logement, maintenant il ne vous reste plus qu'à trouver vos cours. Car même si l'Erasmus n'est que fêtes et rencontres, il faut aussi penser à étudier...

a. Vie universitaire et cours

La recherche des cours demande du temps et surtout de la patience. Il est possible que les cours que vous avez choisis ne correspondent pas forcément à vos enseignements français, aussi faudra-t-il en essayer plusieurs...

Ne vous découragez pas. Prenez conseils auprès des anciens Erasmus de votre université d'origine, de votre UFR, qui sauront vous indiquer les cours qu'ils ont suivi.

Il se peut aussi que les cours choisis n'existent plus, faute de demande, ou que les panneaux d'affichage ne soient pas à jour.

Prenez les adresses mail des professeurs locaux, écrivez-leur ou prenez rendez-vous avec eux lors du « *ricevimento* », le moment de la semaine durant lequel les professeurs italiens reçoivent leurs étudiants. Ce contact vous donnera déjà des idées quant au niveau de difficulté du cours et à son contenu.

Sachez qu'en tant qu'Erasmus vous avez la possibilité de pouvoir choisir vos cours dans toutes les « Facoltà » de l'université d'accueil et à tous les niveaux d'études, première ou dernière année. Un large choix d'enseignements s'offre donc à vous.

L'université d'accueil peut par ailleurs proposer des cours de langue italienne spécialement destinés aux étudiants Erasmus. A votre arrivée, informez-vous auprès du bureau Erasmus de votre faculté. Souvent ces cours de langues sont finalisés par un examen qui apporte des crédits ECTS.

b. Les différences entre les systèmes d'enseignement français et italien

Tous les anciens Erasmus vous le diront : la différence majeure entre les deux systèmes d'enseignement concerne les examens.

En Italie pratiquement tous les examens sont oraux. Les professeurs vous interrogent sur des livres – de 1 à 4 en fonction des matières – qui constituent le programme, à l'encontre des usages français, où les examens souvent ne se basent que sur les cours des professeurs. Aussi, le travail demandé aux étudiants peut être très important.

Les étudiants Erasmus sont souvent grands débutants en italien. Nous vous conseillons dans ce cas de vous présenter à vos professeurs et d'être assidus aux cours. Et tout au long du semestre, pensez aussi à fréquenter le « *ricevimento* » de vos professeurs, moment de dialogue durant lequel vous pourrez leur poser des questions précises sur des parties du cours que vous n'avez pas très bien comprises. Cette connaissance réciproque pourra vous être favorable lors de l'examen

Bien que les examens soient oraux, il est possible de les passer plusieurs fois. Pour chaque examen, il est prévu plusieurs sessions officielles - « *l'appello* » et en général un examen informel – « *il pre-appello* ».

Une fois l'examen réussi, une note sur 30 vous sera attribuée. L'équivalence sur 20 sera effectuée à votre retour par votre université d'origine

Le bureau Erasmus de votre université d'accueil pourra vous fournir la grille d'équivalence entre les notes italiennes et les notes françaises. Cela vous donnera une idée de votre niveau et des notes que l'on vous attribuera à votre retour en France.

c. Comprendre l'organisation de l'université italienne

L'université italienne ne s'organise pas de la même manière qu'en France.

En France souvent les universités sont spécialisées en sciences humaines, sciences, droit, lettres, etc. tandis qu'en Italie une même université regroupe différentes disciplines.

Ainsi une Université italienne est-elle articulée en « *Facoltà* », regroupant l'ensemble des enseignements et de la formation dans un même domaine (ex. : « *Facoltà di Lettere e Filosofia* », « *Facoltà di Economia* », « *Facoltà d'Ingegneria* » etc.), et en « *Dipartimenti* », souvent interdisciplinaires, qui sont dédiés à la recherche dans différents domaines.

C'est au sein des « *Facoltà* » que vous trouverez votre parcours d'études en choisissant vos cours parmi les différents « *Corsi di Laurea* » proposés.

Il n'y a pas, par ailleurs, en Italie, de séparation entre « grandes écoles » et « université », à quelques exceptions près – Scuola Normale Superiore de Pise, Collegio Ghisleri de Pavie...

d. Comment se déplacer ?

Les grandes villes italiennes sont souvent dotées d'un large réseau de transports en commun et les étudiants ayant moins de 26 ans peuvent bénéficier d'abonnements mensuels ou annuels à prix réduits.

Les abonnements se vendent dans les gares, dans les tabacs ou aux kiosques à journaux.

Pour vous renseigner sur les abonnements proposés par les entreprises de transports en commun, vous pouvez vous rendre une fois sur place dans les gares ou bien consulter les sites internet.

Bari : <http://www.amtabservizio.it/>

Bologne : <http://www.atc.bo.it/>

Catane : <http://www.amt.ct.it/>

Cagliari : <http://www.ctmcagliari.it/>

Gênes : www.amt.genova.it

Milan : <http://www.atm-mi.it/giromilano/calcpes.asp>

Naples : <http://www.anm.it/>

Palerme : <http://www.amat.pa.it/>

Rome : http://www.ambafrence-it.org/article.php3?id_article=402; voir aussi <http://www.atac.roma.it/> (pour les bus et les trams), www.metroroma.it/ (métro de Rome)

Trieste : <http://www.triestetrasporti.it/>

Turin : <http://www.comune.torino.it/gtt/> (pour les bus), http://www.metrotorino.it/index_flash.php

Vérone : www.atv.verona.it

Venise est une ville particulière dans laquelle la meilleure façon de se déplacer est la marche à pied. Pour ceux qui vivent sur une île et qui doivent donc prendre le *vaporetto*, il est conseillé de faire la Carta Venezia qui coûte 8 euros et qui permet d'avoir un abonnement mensuel à bon prix. D'ici peu, il sera créé une nouvelle carte gratuite, qui permettra pour toute personne domiciliée à Venise de payer un euro son ticket de *vaporetto* (le prix ordinaire étant de 6 euros).

e. Bien se nourrir : le resto U

L'Italie ne serait pas l'Italie si on ne parlait pas de sa gastronomie. Vous allez pouvoir découvrir les mille saveurs des pâtes italiennes et oublier nos pâtes au beurre. Les pizzas et les glaces aux goûts tous plus savoureux les uns que les autres feront partie de votre vie quotidienne.

Entre deux cours vous pourrez vous rendre au resto U de votre université d'accueil pour bénéficier d'un repas chaud et équilibré.

On vous servira un repas copieux : « *primo* » (un plat de pâtes), « *secondo* » (du poisson ou de la viande accompagnés de légumes) et dessert ; et bien cuisiné pour un prix des plus abordables. Les restos U du CROUS ont de la concurrence...

Pour connaître les adresses des cantines vous pouvez consulter les sites des universités ou tout simplement une fois sur place vous adresser à l'association ESN de votre université, qui vous indiquera les démarches à suivre pour obtenir votre carte de cantine.

Liens des universités concernant les adresses des restos U :

- **Bari** : http://uniba.socratesmanager.it/Incoming/menu_iniziale.asp ou <http://www.uniba.it/index.php>
- **Catane** : <http://www.ersu.unict.it/ristorazione.html>
- **Cagliari** : <http://www.unica.it> puis rubrique "relazioni internazionali" et "mobilità studentesca"
- **Naples** : http://www.international.unina.it/contenuto.php?id_group=8&id_pag=24
- **Rome** :
 - **Université Tor Vergata** : http://www.adisutorvergata.it/nuke/html/modules.php?name=News&new_topic=10
 - **Université La Sapienza** :
 - Sede centrale : Via Cesare De Lollis, Rome
 - Facoltà di economia e Commercio : Via del Castro Laurenziano, Rome
 - Casal Bertone : Via De Dominicis, Rome
 - Civis : Via Affari Esteri, Rome
 - Facoltà di Ingegneria : Via delle Sette Sale, Rome
- **Vérone** : <http://www.esu.vr.it/>

- **Venise** :

L'association ESU de Venise propose un réseau de trois restaurants universitaires :

- Rio Novo, qui se trouve derrière le Campo (la place Santa Margherita)
- Badoer, qui se trouve au rez-de-chaussée des bureaux de l'Esu,
- Ferrovia, qui se situe à deux pas de la gare et qui est une cantine partagée avec les cheminots, la meilleure quant à la qualité et la variété des repas.

f. « Le Codice Fiscale »

Pour obtenir sa carte de cantine et pour beaucoup d'autres moments déterminants (achat d'un *motorino*, d'un téléphone portable...) il vous faudra avoir votre « *codice fiscale* ».

Le « **codice fiscale** » est bien spécifique au système italien : ce document d'identification est utile aux administrations italiennes pour gérer les rapports avec ses citoyens.

Pour l'obtenir, il faut vous rendre à « **l'Ufficio Locale dell'Agenzia delle Entrate** » avec vos papiers d'identité.

L'adresse de « l'Ufficio Locale dell'Agenzia delle Entrate » vous sera fourni par l'association Erasmus ou le bureau Erasmus de votre université d'accueil.

g. Le Système de santé

Avant de partir à l'étranger pour une période d'études vous ne devez pas oublier de faire votre Carte d'Assurance Maladie Européenne, dans le cas où vous aurez à subir des soins une fois sur place.

Pour obtenir la CAME vous devez vous adresser à votre centre de sécurité sociale, en vous rendant sur place ou en faisant la demande par internet. Votre CAME vous sera délivrée sous 15 jours par voie postale.

Si vous faites la demande quinze jours avant votre départ votre assurance maladie vous enverra par courrier l'ancien document E 111 valable pour une courte durée.

LMDE : <http://www.lmde.com/lmde/default.asp>

Smerep : http://www.smerep.fr/html-fr/frameset_principal/s%E9cu.htm

MEP : www.mep.fr

MGEL : www.mgel.fr

SMEBA : www.smeba.fr

SMECO : www.smeco.fr

SMENO : www.smeno.com

SMEREB : www.smereb.fr

SMERRA : www.smerra.fr

VITTAVI : www.vittavi.net

La carte est valable un an, mais si vous partez pour une année scolaire complète pensez à adresser de nouveau votre demande à votre centre d'assurances maladie courant décembre-janvier pour obtenir votre nouvelle carte d'assurance maladie.

Avoir la CAME permet d'être remboursé en France, et selon les tarifs français, pour des soins subis à l'étranger.

• Inscription à l'ASL (Azienda Sanitaria Locale) :

Arrivé en Italie, vous pouvez vous inscrire à l'ASL de votre quartier – qui correspond à notre sécurité sociale française.

L'inscription à l'ASL vous permettra de choisir votre médecin traitant local, situé le plus proche de chez vous. D'autre part, l'inscription à l'ASL permet de subir des soins gratuitement et de consulter également des médecins spécialistes (ophtalmologue, gynécologue...).

L'inscription à l'ASL est utile si vous restez une année entière en Italie, ainsi vous aurez sur place un médecin traitant que vous pourrez choisir dans une liste proposée par l'agence.

• Les Urgences :

Si vous ne vous inscrivez pas à l'ASL, vous pourrez toujours vous rendre aux urgences (« *il Pronto Soccorso* »). Les soins sont gratuits mais vous attendrez longtemps avant d'être pris en charge par un médecin, qui vous consacrera une visite fort rapide.

• Comment se faire rembourser en France ?

Pour vous faire rembourser en France, vous devez envoyer :

- les feuilles de soins originales à votre caisse d'assurance maladie,
- les tickets de caisse des médicaments achetés,
- joignez-y également une lettre mentionnant votre numéro de sécurité sociale et expliquant votre situation.

À la réception de ce courrier, votre caisse d'assurance maladie vous retournera une attestation sur l'honneur, à leur renvoyer, pour pouvoir être remboursé.

• Conseil utile :

Sur le site de la sécurité sociale étudiante LMDE, vous trouverez « Le passeport de mobilité étudiante en Europe de la LMDE », une brochure en format pdf, mise à jour annuellement, donnant tous les conseils utiles et expliquant le fonctionnement des soins et des remboursements en Europe. A consulter même si vous n'êtes pas mutualistes de la LMDE.

Lien direct à la brochure :

http://www.etudiantsmutualistes.net/lmde/passeport_mobilite2007.pdf

Lien du site :

http://www.etudiantsmutualistes.net/lmde/part_mobilite.asp

h. L'accès aux bibliothèques et à l'Internet

Les universités italiennes disposent souvent de salles informatiques bien équipées, offrant un accès à Internet permettant de consulter sa poste électronique.

De nombreuses universités sont également équipées d'un réseau Wi-Fi fonctionnant avec un code d'accès : adressez-vous pour l'avoir à votre bureau Erasmus.

Les Universités et en particulier les facultés disposent de bibliothèques bien fournies, accessibles bien sûr aux étudiants Erasmus.

i. Compte bancaire en Italie

Cette question est importante surtout si vous rester une année complète en Italie.

Il est peu conseillé d'ouvrir un compte bancaire en Italie, car cela est compliqué d'un point de vue administratif et à l'année cela peut être coûteux.

En fonction des banques il se peut que vous puissiez utiliser en Italie votre carte bancaire française comme vous l'auriez fait en restant en France. Aussi, avant de partir, prenez rendez-vous avec votre conseiller bancaire qui en fonction de la carte de crédit que vous avez et de la banque à laquelle vous appartenez vous indiquera les démarches à suivre pour pouvoir utiliser au mieux votre carte en Italie.

Notez que certaines banques préparent des offres spéciales pour les étudiants en mobilité : renseignez-vous.

A votre arrivée pensez à avoir un budget important. En effet le premier mois est celui qui coûte le plus cher : vous devrez payer, au minimum, votre caution, votre loyer et votre abonnement pour les transports en commun...

7. Loisirs

Le statut d'étudiant donne des privilèges particuliers et permet en particulier de bénéficier d'un certain nombre de réductions. Voici quelques petits conseils utiles pour pouvoir en profiter au maximum.

a. Réductions – Bons Plans

En Italie, pour bénéficier des réductions étudiantes dans les musées, les cinémas il vous faudra prouver votre statut étudiant à l'aide de votre carte étudiant (carte Erasmus de l'université d'accueil, carte étudiante internationale) ; il faut également avoir moins de 26 ans.

• La carte ISIC (International Student Identity Card)

La carte ISIC est la carte étudiante internationale. Cette carte reconnue par l'UNESCO permet de certifier le statut étudiant et d'obtenir des réductions dans le monde entier.

Vous pouvez obtenir la carte ISIC directement en vous connectant sur le site (www.isic.tm.fr) ou en vous rendant dans l'agence la plus proche de chez vous. Les adresses des agences sont indiquées sur le site.

Cette carte payante, à titre indicatif 12 euros pour l'année 2006/2007, et valable un an permet de bénéficier d'un grand nombre de réductions : voyages, hôtels et commerces partenaires, ect. Pour connaître toutes les réductions disponibles pour l'Italie il suffit de se rendre sur le site internet.

• Les agences de voyage CTS :

Avec la carte d'étudiant internationale – carte ISIC – vous pourrez bénéficier de réductions pour voyager en vous rendant dans les agences de voyages CTS. Pour avoir plus d'informations consultez le site www.isic.tm.fr .

• Entrées gratuites au musée:

En fonction des villes, de l'université italienne, de l'université ou de la ville d'origine, les étudiants Erasmus peuvent bénéficier d'un document donnant accès gratuitement à tous les musées communaux. Ainsi, les étudiants parisiens, comme tous les habitants de Paris intra muros, bénéficient de la gratuité dans les musées de la ville de Rome.

Ce privilège n'est pas forcément donné à tous les étudiants Erasmus ou dans toutes les universités. Ce sont les universités qui décident : certaines ne le donnent qu'aux étudiants en histoire de l'art et d'autres à tous les étudiants Erasmus.

• La carte ESN :

Si vous vous inscrivez à l'association Erasmus de votre ville, la carte ESN vous permettra de bénéficier de réductions sur des compagnies low cost pour des vols vers l'Europe de l'Est, ou encore dans les musées, les cinéma ou chez les commerçants partenaires.

Pour connaître toutes les réductions dont vous disposez avec la carte ESN, vous pouvez vous rendre sur le site www.esn.org.

• « Bons plans » culturels :

Souvent c'est pour la première fois que nous nous rendons dans notre ville d'accueil. Il faut considérer l'expérience Erasmus comme un moyen unique pour s'imprégner du lieu, le découvrir. Alors n'hésitez pas à jouer aux touristes, entre deux fêtes et vos cours.

En cherchant bien, un grand nombre d'évènements culturels – expositions, festivals de cinéma, projections en plein air... - sont gratuits.

Pour profiter au maximum de tous les événements culturels, adressez-vous tout simplement aux points d'informations touristiques. Ils pourront vous fournir un programme des événements culturels et voire dans les grandes villes, comme Rome, également une carte de la ville qui pourra vous être très utile à votre arrivée.

b. Bonnes adresses

Pour connaître les bonnes adresses de votre ville d'accueil rien de mieux que :

- de demander celles de vos camarades italiens qui se feront un plaisir de vous indiquer les meilleurs endroits de leur ville pour découvrir les plaisirs de la cuisine italienne,
- ou de consulter les guides touristiques

Notez que les « **aperitivi** » sont très répandus en Italie : des bars ou pubs ouverts à l'heure de l'apéritif vous proposent pour l'achat d'une boisson un buffet à volonté composé des spécialités culinaires locales.

Pour aller danser, nous vous conseillons de vous fier aux associations Erasmus de votre université d'accueil qui s'occupe d'organiser tout au long de l'année des soirées pour les Erasmus dans les boîtes de nuit les plus en vogue.

8. Le retour en France

Vous êtes sur le point de rentrer en France après avoir passé l'un des meilleurs séjours de votre vie en Italie. Attristés de quitter vos amis originaires de toute l'Europe, vous devez garder la tête sur les épaules et ne pas oublier les dernières démarches administratives.

a. Démarches à suivre avant de partir

• Après de l'université d'accueil :

Vous devrez vous rendre au bureau Erasmus pour :

- prendre le relevé de notes officiel de l'université d'accueil, qui vous sera fourni en plus de votre carnet Erasmus dans lequel vos professeurs italiens auront noté vos examens,
- faire signer l'attestation de présence de votre université d'origine par le bureau Erasmus. L'attestation de présence permet de recevoir la bourse Erasmus,
- l'université d'accueil vous délivrera également sa propre attestation de présence signée.

• Après du consulat français :

Si vous vous êtes inscrits à votre arrivée sur la liste des Français établis à l'étranger, n'oubliez pas avant votre départ de vous désinscrire en passant au consulat. Sinon aux prochaines présidentielles vous serez amené à voter en Italie.

Voir sur le site http://www.ambafrance-it.org/article.php3?id_article=406

b. Démarches à suivre à votre retour en France

Vous devrez déposer à votre université d'origine :

- l'attestation de présence auprès de votre coordinateur administratif au bureau des relations internationales,
- votre relevé de notes officiel délivré par votre université d'accueil auprès de votre coordinateur pédagogique pour qu'ils puissent faire la conversion de vos notes italiennes et vous délivrer le relevé de notes de votre université d'origine.

9. Expériences personnelles – Témoignages

À l'occasion du vingtième anniversaire du programme Erasmus, l'association ESN a créé un site Internet sur lequel d'anciens Erasmus de toute l'Europe y racontent, en anglais, leur aventure. Pour avoir un avant-goût de votre séjour en Italie vous pouvez consulter le site : www.20erasmus.eu

Pour des témoignages en langue française, vous pouvez consulter le site du magazine eurocitoyen : <http://www.taurillon.org/Mon-experience-Erasmus>

De leur expérience passée, les anciens Erasmus français partis en Italie conseillent aux futurs partants de :

- bien préparer son séjour et de ne pas y renoncer à cause des difficultés administratives
- commencer à chercher son logement durant l'été car dans certaines grandes villes italiennes cela peu s'avérer difficile, la demande étant supérieure à l'offre
- acheter un adaptateur de prise italienne à son arrivée
- rentrer le moins possible en France pour profiter au mieux de son séjour et mieux s'imprégner de la culture du pays d'accueil
- apprécier la « *Dolce Vita* »
- voyager en Italie pour découvrir toutes les facettes du pays
- garder des contacts - professionnels et amicaux - en Italie
- trouver un bon équilibre entre études et distractions
- et bien sûr étudier pour réussir ses examens.

Si vous voulez lire des articles sur le programme Erasmus, son histoire, les progrès depuis 20 ans, les expériences d'anciens Erasmus, l'Internet regorge d'informations intéressantes. Nous vous suggérons de consulter :

- le site de « [touteurope.fr](http://www.touteurope.fr) » qui a consacré au vingtième anniversaire de l'Erasmus un dossier complet : <http://www.touteurope.fr/fr/union-europeenne-en-action/les-politiques-europeennes/education-formation-jeunesse/les-20-ans-d-erasmus.html>
- le site du magazine eurocitoyen possède une rubrique dédiée aux témoignages d'anciens Erasmus rédigés en français : <http://www.taurillon.org/Mon-experience-Erasmus>
- L'émission « Avenue de l'Europe » diffusée vers 20 h 00 sur France 2 a consacré plusieurs émissions sur les 20 ans du programmes Erasmus. Si vous voulez consulter les coulisses de ces émissions vous pouvez consulter le site : <http://blog.france3.fr/champion-europe/index.php/Erasmus-a-20-ans>
- Site édité par l'agence Europe - Education - Formation France dédiant de nombreuses pages spécialisées sur le programme Erasmus : en particuliers statistiques sur le programme d'échange et témoignages d'anciens étudiants Erasmus : <http://www.europe-education-formation.fr/erasmus.php>
- Site informel créé par d'anciens Erasmus sur lequel des liens de blogs d'actuels ou d'anciens Erasmus sont disponibles, pour vous donner un avant-goût de l'aventure qui vous attend : <http://www.etudiants-erasmus.com/blogs/>
- L'Ambassade de France reste à votre écoute et disposition, tant pour vous apporter des informations complémentaires, que pour connaître vos impressions à la lecture de ce *Vade-mecum* pionnier, et le compléter à la lumière de votre expérience : rome.universitaire@diplomatie.gouv.fr

10. Carnet d'adresses

AMBASSADES ET CONSULATS FRANÇAIS : <http://www.ambafrance-it.org>

Pour les horaires d'ouverture et les numéros de téléphone, consulter le site de l'Ambassade de France en Italie.

Chaque circonscription dispose de consuls honoraires dans les chefs-lieux italiens qui assurent un service d'urgence (administratif ou autre) aux Français en difficulté.

Milan

Consulat Général

Via Cesare Mangili, 1 – 20121 Milano
Adresse postale :
Via della Moscova, 12 – 20121 Milano

Rome

Ambassade de France

Piazza Farnese, 67 – 00186 Roma

Section consulaire de l'Ambassade

Via Giulia, 251 – 00186 Roma

UNIVERSITES ITALIENNES :

- **UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI BARI**
Piazza Umberto I, 1 – 70121 Bari
<http://www.uniba.it/index.php>
Carte : <http://www.uniba.it/univ/ateneo/pianta.JPG>
 - *Facoltà di Lettere e Filosofia*
Piazza Umberto I, 1 – 70121 Bari
Site : www.lettere.uniba.it
 - *Facoltà di Scienze della Formazione*
Piazza Umberto I, 1 – 70121 Bari
Site : www.fasf.uniba.it
 - *Facoltà di Lingue e Letterature Straniere*
Via Garruba, 6/B - 70121 Bari
Site : www.lingue.uniba.it
 - *Facoltà di Giurisprudenza*
Piazza Cesare Battisti, 1 - 70121 Bari
Site : www.lex.uniba.it
 - *Facoltà di Chirurgia e Medicina*
Piazza Giulio Cesare, 11 -70121 Bari
Site : www.medicina.uniba.it
 - *Facoltà di Economia*
Via Camillo Rosalba, 53 - 70121 Bari
Site : www.economia.uniba.it
 - *Facoltà di Scienze MM.FF.NN*
Via Orabona,4 - Bari
Site : www.scienze.uniba.it
 - *Facoltà di Agraria*
Via Amendola, 165/A - Bari
Site : www.agr.uniba.it

- *Facoltà di Farmacia*
Via Amendola, 173 - Bari
Site : www.farmacia.uniba.it
- *Facoltà di Scienze Biotecnologiche*
Campus - Via Orabona 4 – Bari
Site : www.biotec.uniba.it
- *Facoltà di Medicina Veterinaria*
Str. Prov per Casamassima 3 km (Valenzano)
Site : www.veterinaria.uniba.it
- *Facoltà di Scienze Politiche*
Piazza Cesare Battisti, 1 – Bari
Site : www.scienzepolitiche.uniba.it
- **UNIVERSITÀ ALMA MATER STUDIORUM DI BOLOGNA**
Via Zamboni, 33 – 40126 Bologna
<http://www.unibo.it/Portale/default.htm>
 - *Adresses des “Facoltà” de l’ Université de Bologne*
<http://www.unibo.it/Portale/Ateneo/Strutture/Strutture+accademiche/Facolta/default.htm>
 - *Adresses des « Dipartimenti » de l’Université de Bologne*
<http://www.unibo.it/Portale/Ricerca/Dipartimenti/default.htm>
- **UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI CATANIA**
Piazza università, 2 – Catania
<http://www.unict.it/>
 - *Liste des « Dipartimenti » de l’Université de Catane*
http://www.unict.it/Pagina/Portale/Ateneo/Strutture_1/DIPARTIMENTI_2.aspx
 - *Facoltà di Agraria*
Via Valdisavoia, 5 – 95123 Catania
Site : <http://www.fagr.unict.it>
 - *Facoltà di Architettura*
Via Maestranza, 99 - Palazzo Impellizzeri – Siracusa
Site : <http://www.wold.unict.it/farch/>
 - *Facoltà di Economia*
Corso Italia, 5 – Catania
Site : <http://www.economia.unict.it/>
 - *Facoltà di Farmacia*
Via A. Doria, 6 – Catania
Site : <http://www.fdf.unict.it/>
 - *Facoltà di Giurisprudenza*
Via Gallo, 24 Catania
Site : <http://www.lex.unict.it/>
 - *Facoltà di Ingegneria*
Viale A. Doria, 6 Catania
Site : <http://www.ing.unict.it/>

- *Facoltà di Lettere e Filosofia*
Piazza Dante, 32 Catania
Site : <http://www.flett.unict.it>
 - *Facoltà di Lingue e Letterature Straniere*
Piazza Dante, 32 Catania
Site : <http://www.flingue.unict.it/>
 - *Facoltà di Medicina e Chirurgia*
Via Santa Sofia, Catania
Site : <http://www.medicina.unict.it>
 - *Facoltà di Scienze della Formazione*
Via Ofelia, 2 Catania
Site : <http://www.fmag.unict.it/>
 - *Facoltà di Scienze Matematiche, Fisiche e Naturali*
Corso Italia, 57 Catania
Site : <http://www.unict.it/psmf/>
 - *Facoltà di Scienze Politiche*
Via Vittorio Emanuele, 49
Site : <http://www.fscpo.unict.it/>
- **UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI CAGLIARI**
Via Università, 40 – Cagliari
<http://www.unica.it/index.jsp>
 - *Facoltà di Economia*
Viale Sant' Ignazio, 17 – 09123 Cagliari
Site : <http://www.econoca.it/>
 - *Facoltà di Farmacia*
via Ospedale, 72 - 09124 Cagliari
Site : <http://www.farmacia.unica.it/>
 - *Facoltà di Giurisprudenza*
Viale Sant' Ignazio, 17 – 09123 Cagliari
Site : <http://giurisprudenza.unica.it/>
 - *Facoltà di Ingegneria*
Via Marengo, 3 – Cagliari
Site : <http://www.unica.it/~servgen/>
 - *Facoltà di Lettere e Filosofia*
Via Is Mirrionis, 1 – Cagliari
Site : <http://193.206.224.50/>
 - *Facoltà di Lingue e Letterature Straniere*
Via S. Giorgio, 12 – Cagliari
Site : <http://www.unica.it/~laborlingue/>
 - *Facoltà di Medicina e Chirurgia*
Policlinico Universitario di Cagliari
Site : <http://pacs.unica.it/>
 - *Facoltà di Scienze della Formazione*
Via Is Mirrionis, 1 – Cagliari
Site : <http://www.scform.unica.it/index.jsp>

- *Facoltà di Scienze MM.FF.NN.*
Cittadella Universitaria - S.P. Monserrato - Sestu 0, 700 Km - 09042
MONSERRATO (CA)
Site : <http://www.unica.it/scienzemfn/>
- *Facoltà di Scienze Politiche*
Viale S. Ignazio, 78 - 09123 Cagliari
Site : <http://spol.unica.it/>
- *Facoltà di Architettura*
Via Corte d'Appello, 87 – 09124 Cagliari
et Piazza d'Armi, 16 – 09123 Cagliari
Site : <http://www.unica.it/architettura/>

- **UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI GENOVA**

Via Balbi, 5 -16126 Genova

www.unige.it

- *Liste des fiches informatives sur chaque faculté de l'université*
<http://www.unige.it/facolta/>
- *Facoltà di Architettura*
Stradone S. Agostino, 37 –16123 Genova
Site : <http://www.arch.unige.it/>
- *Facoltà di Economia*
Via Vivaldi, 5 –16126 Genova
Site : <http://www.economia.unige.it/>
- *Facoltà di Farmacia*
Viale Benedetto XV, 3 - 16132 Genova
Site : <http://www.farmacia.unige.it/>
- *Facoltà di Giurisprudenza*
Via Balbi, 5 – 16126 Genova
Site : <http://www.giuri.unige.it/>
- *Facoltà di Ingegneria*
Via Montallegro, 1 (Villa Cambiasco) –16145 Genova
Site : <http://www.ingegneria.unige.it/>
- *Facoltà di Lettere e Filosofia*
Via Balbi, 2 e 4 – 16126 Genova
Site : <http://www.lettere.unige.it/>
- *Facoltà di Lingue e Letterature Straniere*
Piazza S.Sabina, 2 – 16124 Genova
Site : <http://www.lingue.unige.it/>
- *Facoltà di Medicina e Chirurgia*
Via L. B. Alberti, 4 – 16132 Genova
Site : <http://www.medicina.unige.it/>
- *Facoltà di Scienze della Formazione*
Corso Andrea Podestà, 2 – 16128 Genova
Site : <http://www.sdf.unige.it/>
- *Facoltà di Scienze Matematiche, Fisiche e Naturali*
Viale Benedetto XV, 3 – 16132 Genova
Site : <http://www.scienze.unige.it/mambo/index.php>

- *Facoltà di Scienze Politiche*
Via Balbi, 5 – 16126 Genova
Site : <http://www.scpol.unige.it/>
- **UNIVERSITÀ CATTOLICA DEL SACRO CUORE DI MILANO**
Largo A. Gemelli, 1 – 20 123 Milano
Site : <http://www.unicatt.it/>
 - *Liste des facultés*
http://www3.unicatt.it/pls/unicatt/consultazione.mostra_pagina?id_pagina=5
- **UNIVERSITÀ DEGLI STUDI FEDERICO II DI NAPOLI**
Corso Umberto I – 80138 Naples
Site : <http://www.unina.it/index.jsp>
 - *Liste des Facultés*
<http://www.unina.it/strutture/facolta/>
- **UNIVERSITÀ DEGLI STUDI "PARTHENOPE"**
Via Amm. F. Acton, 38 -
Site : <http://www.uniparthenope.it/>
 - *Liens des différentes facultés sur la page d'accueil.*
- **UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI PALERMO**
Piazza Marina, 61 – 90 133 Palermo
www.unipa.it
- **UNIVERSITÀ DEGLI STUDI "LA SAPIENZA"**
Piazzale Aldo Moro, 5
Site : www.uniroma1.it
 - *Liste des facultés de La Sapienza*
<http://www.uniroma1.it/facolta/default.php>
- **UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI TOR VERGATA**
Via O. Raimondo
Site : www.uniroma2.it
 - *Liste des facultés de Tor Vergata*
http://web.uniroma2.it/modules.php?name=Content&navpath= DID§ion_p arent=252
- **UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI ROMA TRE**
via Ostiense, 159
Site : www.uniroma3.it
 - *Accès sur la page d'accueil aux liens des différentes facultés de Roma 3.*
- **UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI TRIESTE**
Piazzale Europa, 1
Site : www.units.it
 - *Liste des facultés*
<http://www.univ.trieste.it/facolta/index.php/from/didattica>

- **UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI TORINO**
Via Verdi, 8
Site : www.unito.it
 - Accès sur la page d'accueil de l'université – onglet « Accesso rapido » aux liens des différentes facultés de l'université de Turin.

- **UNIVERSITÀ CÀ FOSCARI DI VENEZIA**
Dorsoduro 3246 - 30123 Venezia
Site : www.unive.it

- **UNIVERSITÀ IUAV DI VENEZIA – ISTITUTO UNIVERSITARIO DI ARCHITETTURA DI VENEZIA**
Site : www.iuav.it
 - Lien vers les différents sites de l'université

<http://www.iuav.it/ateneo1/sedi/>

- **ACCADEMIA DI BELLE ARTI DI VENEZIA – LES BEAUX ARTS DE VENISE**
Site : www.accademiavenezia.edu/
 - Liste des différents UFR
<http://www.accademiavenezia.edu/>